

# Régime ZFRR

## Contexte

Pour soutenir les territoires ruraux fragiles et ainsi permettre aux entreprises s'y implantant de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales, le dispositif de zonage France Ruralités Revitalisation (ZFRR) a pris la suite du zonage de Revitalisation Rurale (ZRR) au 1er juillet 2024.

La plupart des communes classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) intègrent le nouveau zonage (ZFRR), les communes non reclassées en ZFRR mais listées dans l'arrêté ZRR continuent de bénéficier des exonérations prévues en ZRR.

L'exonération devra être déclarée mensuellement et calculée à partir de l'assiette brute plafonnée uniquement pour les individus embauchés à partir du 1er juillet 2024.

Rappel : Cette exonération concerne les entreprises de moins de 50 salariés

## Mise en place

Concrètement, le nouveau dispositif (ZFRR) s'applique pour tous les salariés embauchés à partir du 1er juillet 2024.

Au niveau financier, l'exonération est identique. C'est au niveau de la déclaration DSN que cela diffère.

[https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail\\_dsn/a\\_id/2675/kw/2675](https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2675/kw/2675)

Comme indiqué dans la fiche consigne, le code CTP à utiliser est 099 et le code cotisation est le 916.

Les salariés embauchés postérieurement au 1er juillet 2024, la déclaration DSN ne change pas. Par conséquent il est nécessaire d'utiliser un nouveau régime pour le ZFRR.

## Créer le régime

Dans la gestion des régimes, cliquez sur le bouton *Charger la liste des régimes*.

Puis dans l'écran suivant, cliquez sur le bouton créer pour ajouter le nouveau régime

**Ajout de régime :**

Les informations "Alias" et "Désignation" sont obligatoires.  
Elles permettent au système d'identifier le régime



---

**Infos régime**

**Alias :**

**Désignation :**

**Type de régime :**  ▼

**Régime MSA**

Valider l'ajout.

Puis dans l'écran d'origine, cliquez sur le bouton, utilisez le bouton  pour dupliquer le régime ZRR

**Duplication du régime**

Cet écran permet de dupliquer les affectations des cotisations du régime source vers le régime destination



---

**Régime source :** Régime général ZRR

↓

**Régime destination :** Régime général ZFRRR

 

Ce traitement permet de dupliquer toutes les cotisations et les codifications du régime source.

Il s'agit ensuite de modifier la codification de la cotisation pour indiquer le CTP 099 et le code cotisation 916 en lieu et place du CTP 513 et du code cotisation 020.

Chaque nouvelle embauche devra utiliser ce nouveau régime.

---

Revision #4

Created 18 July 2024 12:56:09 by Valéry HUMEZ

Updated 20 December 2024 10:23:14 by Valéry HUMEZ